

# Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA

Ce service en ligne s'adresse :

- Aux adhérents inscrits sur leur Espace Privé, profil particulier, bénéficiaires de la prestation Revenu de Solidarité Active (RSA). Si besoin consulter le guide en ligne « 1<sup>ère</sup> connexion »
- Au conjoint d'un bénéficiaire du RSA
- A l'utilisateur avec procuration sur l'Espace Privé pour le bénéficiaire RSA.

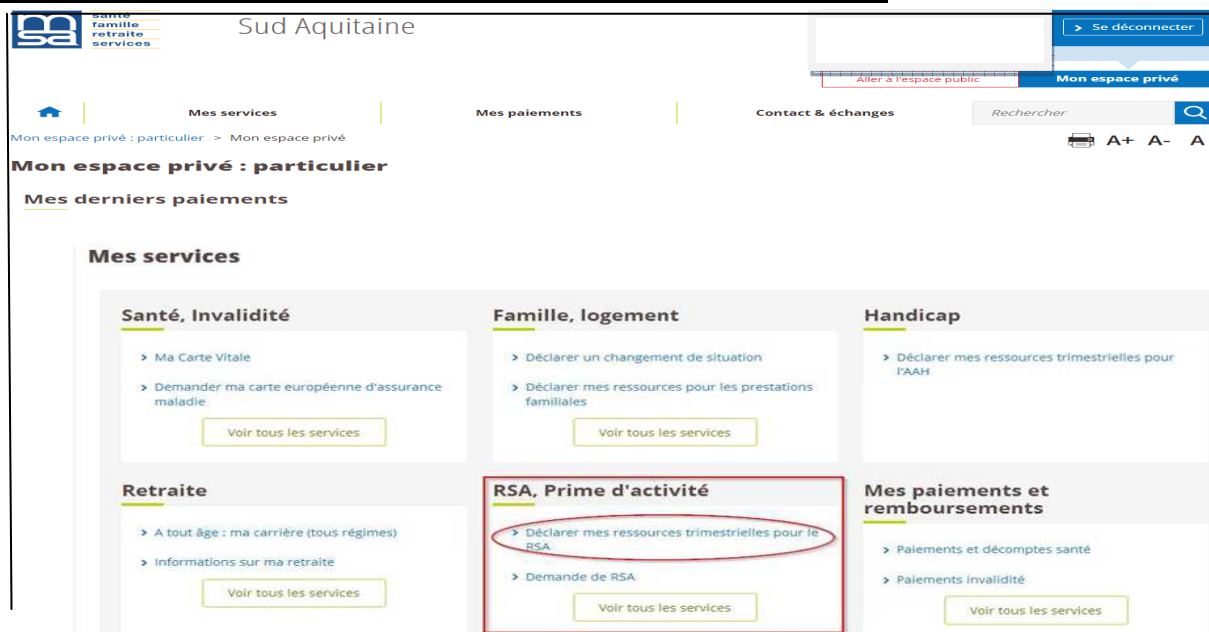
1 **Page d'accueil du site [sudaquitaine.msa.fr](https://sudaquitaine.msa.fr), cliquez sur le bouton : Se connecter**



2 **Inscrivez votre N° identifiant ( N° d'immatriculation sur votre Carte Vitale) et votre mot de passe. Cliquez sur "se connecter"**



3 **Cliquez sur déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA**



## Bon à savoir

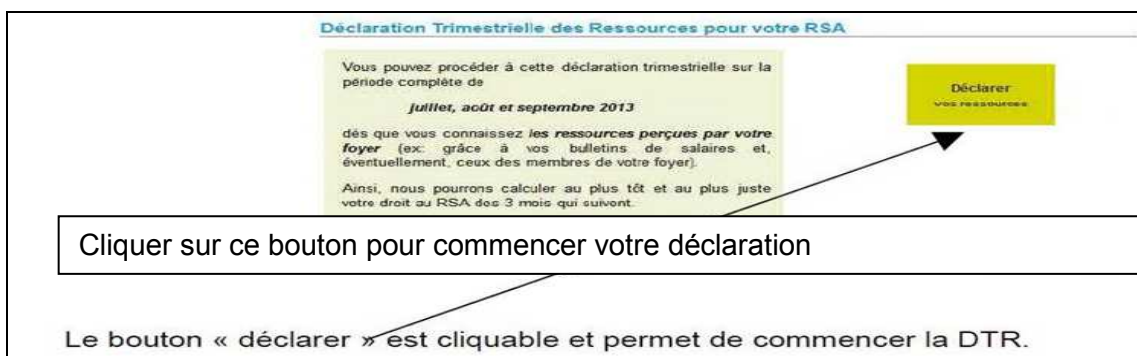
La saisie de la Déclaration Trimestrielle est impossible si

- Vous n'êtes pas allocataire, ni conjoint connu d'un allocataire
- Vous n'avez pas de dossier RSA valide en cours
- le délai pour saisir la Déclaration est dépassé
- vous avez déjà effectué votre déclaration ce trimestre : bouton grisé
- il est trop tôt pour saisir la période.

Vous avez la possibilité de consulter vos précédentes Déclarations Trimestrielles via ce service en ligne.

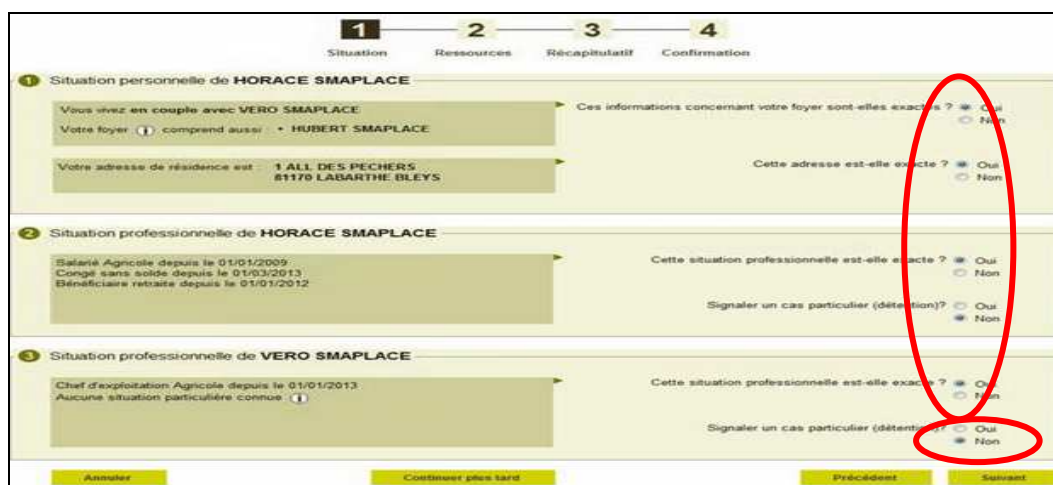
Si vous avez un abonnement téléphonique fixe auprès de l'opérateur Orange, pensez à contacter les services Orange, au N° **0800 007 726** (appel gratuit depuis un fixe) pour bénéficier d'une réduction sociale téléphonique.

### 4 Vous accédez à la déclaration :



Cliquer sur ce bouton pour commencer votre déclaration

Le bouton « déclarer » est cliquable et permet de commencer la DTR.



Vérifiez si la situation personnelle, professionnelle de votre foyer a changé.

- Si c'est le cas, vous serez dirigé automatiquement vers la déclaration de changement de situation qui sera à compléter en ligne.

Ce changement de situation sera pris en compte par nos services et vous ne pourrez pas poursuivre votre déclaration trimestrielle RSA.

- Lorsque la situation sera étudiée, vous recevrez un mail, sur votre messagerie, vous invitant à poursuivre votre dossier. cliquez sur le lien, en bas du mail.



5 **Vous accédez à la page « ressources » :**

Déclarez vos ressources des mois indiqués et selon la nature des ressources (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, frais de tutelle, revenus fonciers...).

Avec la mise en place du prélèvement à la source, il convient de déclarer le revenu net perçu avant déduction de l'impôt

Ne déclarez pas les centimes.

Vous pouvez cliquer sur l'info bulle si vous avez besoin d'informations plus précises.



	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
<p><b>► Aucun revenu perçu, ni indemnité, ni pension</b> (cochez la case du mois concerné)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Revenus salariés</b>			
Revenus salariés nets imposables ⓘ	1		
Traitements et salaires des artistes - auteurs ⓘ	2		
Revenus des élus locaux soumis à prélèvement libératoire ⓘ	3		
Revenus de stage et de formation professionnelle ⓘ	4		
Revenus exceptionnels annuels ⓘ	5		
Revenus exceptionnels pluri-annuels ⓘ	6		
<b>Revenus non salariés</b>			
Travailleur indépendant (ex: exploitant agricole, artisan, aide familial...) ⓘ	7 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Primes, aides et subventions non incluses dans bénéfices ⓘ	8		
Auto Entrepreneur ⓘ	9		
<b>Indemnités Journalières (IJ)</b>			
Indemnités Journalières maternité, paternité, adoption ⓘ	10		
Indemnités Journalières maladie, Maladie Professionnelle (MP) et Accident de Travail (AT) ⓘ	11		
<b>Allocations de Pôle Emploi</b>			
<small>Des échanges sont assurés mensuellement avec Pôle emploi pour transmission des montants de revenus indemnités chômage et allocation formation reclassement ou fin de stage versés par cet organisme. Dans ce cadre, les montants vous concernant sont préremplis.</small>			
Indemnités de chômage ⓘ	12		
Indemnités de chômage partiel ⓘ	13		
Allocation formation reclassement ou formation fin de stage ⓘ	14		
<b>Pensions et retraites</b>			
Pensions alimentaires reçues ⓘ	15		
Retraites, pensions et rentes ⓘ	16		
Pension d'invalidité ⓘ	17		
Rente accident du travail et maladies professionnelles (AT/MP) ⓘ	18		
Allocation veuvage ⓘ	19		
<b>Autres ressources</b>			
Aides et secours financiers réguliers ⓘ	20		
Argent placé ⓘ	21		
Revenus fonciers ⓘ	22		
Revenus d'un bien non loué ⓘ	23		
Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) ⓘ	24		
Autres ressources ⓘ	25		
<p><b>Important pour le calcul de votre RSA :</b> Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>			
<b>Annuler</b>		<b>Continuer plus tard</b>	
<b>Précédent</b>		<b>Suivant</b>	

## 6 Récapitulatif de la demande, attestation sur l'honneur :



Ressources

HORACE SMAPLACE			
	Jun 2013	Juillet 2013	Août 2013
Revenus salariés nets imposables	5	5	5

VERO SMAPLACE			
	Jun 2013	Juillet 2013	Août 2013
Revenus de stage et de formation professionnelle	5	5	5
Travailleur indépendant (ex. exploitant agricole, artisan...)	X	X	X

Documents justificatifs à conserver, en cas de contrôle  
Veillez à conserver les justificatifs de ressources (bulletin de salaire etc...)

Adresse mail  
Un accusé de réception de cette déclaration sera envoyé à l'adresse mail connue dans votre espace privé

Attestation sur l'honneur  
 Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.  
Je m'engage à signaler immédiatement à la MSA tout changement de situation (personnelle, familiale, professionnelle...). L'exactitude de ma déclaration peut être vérifiée notamment par un agent de contrôle assermenté de la MSA, auprès de Pôle Emploi, du service des impôts et de l'Agence de services et de paiement.  
J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service en ligne et les accepte.

**Annuler**    **Continuer plus tard**    **Précédent**    **Valider**

En cliquant sur "Valider", vous confirmez et envoyez votre déclaration. Vous ne pourrez plus revenir sur celle-ci.



## 7 Déconnectez-vous



### Bon à savoir

La MSA vous invitera, par une notification sur votre boîte mail, à compléter vos prochaines déclarations en ligne. Pensez à vous connecter à votre espace privé particulier/ Mon compte pour vérifier l'exactitude de votre adresse mail ainsi que le mode de réception de vos documents et des infos MSA qui doivent être enregistrés « par email ».  
Assurez vous aussi que vos courriers ne se trouvent pas dans vos indésirables.

Une assistance Internet est à votre disposition au démarrage ou lors de l'utilisation des services en ligne proposés dans votre Espace Privé

N° de l'Assistance Internet : 03 20 90 05 00 / du lundi au vendredi 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>15 et 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30

Mail : [assistanceinternet.blf@sudaquitaine.msa.fr](mailto:assistanceinternet.blf@sudaquitaine.msa.fr)